Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620231-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°13062023 1

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Décision budgétaire modification n°1- budget assainissement

Le résultat de clôture 2022 du budget assainissement s'élève à **3 299.65 €** : cet excédent a été réparti de la façon suivante dans le budget 2023 :

-Une partie en excédent de fonctionnement en recette au compte 002 pour un montant de **2 699€.**

-Le complément, en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de **600 €**

Il réside donc un delta de **0.65 €** afin de faire concorder ces deux montants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Autorise le Maire à passer la décision modificative détaillée ci-jointe

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : 26/06/23

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620231-DE

Date : 13/06/2023

Budget assainissement

Décision modificative n°1

recettes de fonctionnement

Besoin de financement : **0.65 €**

Imputation	Objet	Recettes	BP	DM n°1		Nouveau budget
002	Résultat d'exploitation reporté	Recettes	2 699.00	0.65		2 699.65
7588	Autres(branchement)	Recettes	6 700.00	-0.65		6 699.35

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620232-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°130620232

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élue : Armelle Evenat

OBJET : Mise en vente du foncier à Pont-Ar Guip

La commune de Trégourez a créé le lotissement du Guip il y a environ une dizaine d'années.

A ce jour, deux tranches ont été créées et tous les lots ont été vendus, le dernier en 2022.

Dans ce même lotissement, une 3ème tranche d'aménagement est prévue.

Un préalable consisterait en la division de la parcelle B1381 puis la vente de la partie nouvellement cadastrée, non constructible et située dans le périmètre des Architectes des Bâtiments de France tel que présenté sur le plan ci-joint.

La surface de la nouvelle parcelle détachée est estimée à 12 230 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Acte la séparation de la parcelle en deux parties tel que proposée par le plan ci-joint

-Acte la vente de la parcelle nouvellement créée à un tiers

-Détermine le prix de vente du m2 au plus offrant dans une durée de 1 mois de publicité (site de la mairie, facebook, en mairie, etc...)

-Acte que les frais de bornage et de géomètre seront à la charge de l'acheteur

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620232-DE

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202318-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°130620234

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Travaux de réhabilitation des eaux usées-îlot de Gran Dréon : autorisation pour l'assistance à maitrise d'oeuvre

La commune de Trégourez compte environ 5 km de réseaux d'eau usées qui concernent les habitations du bourg.

La collectivité a lancé un programme de réhabilitation de son réseau d'eau usées durant l'année 2022. En effet l'étude et les passages de caméras avaient révélé la présence de canalisations effondrées.

Aujourd'hui, la commune souhaite maintenir cet effort de réhabilitation à plusieurs endroits dans un contexte particulier de dynamisation du bourg.

La collectivité a sollicité récemment une entreprise pour des passages de caméras en souterrain.

Les tronçons concernés sont ceux situés dans le bourg aux alentours du projet de réhabilitation de l'îlot de Garn Dréon. Cette opération constitue un préalable pour mener à bien cette dynamisation. Ils sont définis de la façon suivante :

ASSAINISSEMENT CENTRE BOURG				
R36-R18 Le bourg > Avenue de la foire (184 ml) [redacted]	99 524.40	20	16 587.40	82 937.00
R24-R24B Place de l'église (34 ml) (en option)	32 737.80	20	5 456.30	27 281.50
R41A-R44 Place de l'église > Mairie (120 ml) (en option)	81 523.80	20	13 587.30	67 936.50
R46-R44 Garn dréon (67 ml)	52 632.00	20	8 772.00	43 860.00

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202318-DE

R44-R48 Carrefour Garn dréon > Mairie (105 ml)	73 195.20	20	12 199.20	60 996.00
R13-R18 Garn dréon > Avenue de la Gare (120 ml)	72 508.80	20	12 084.80	60 424.00
Raccordement des 5 maisons	10 000.00			8 000.00
TOTAL	**422 122.00**		**56 602.20**	**351 435.00**

Afin de mener à bien ces travaux de réseaux la commune souhaite faire appel à une assistante à maitrise d'œuvre en complément de celle déjà opérationnelle pour l'aménagement et la sécurité des espaces publics assurée par Finistère Ingénierie Assistante qui intervient en surface.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-La commune acte son recours à une assistante à maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230626-130620235-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°130620235

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Salle Pierre Kerneïs : autorisation pour mission de maitrise d'œuvre, consultation des entreprises et travaux

La commune de Trégourez a déposé des demandes de subvention auprès du Pacte Finistère 2030 (volet 1, année 2023), de la DSIL 2023 ainsi qu'auprès du fonds vert. Nous sommes dans l'attente des deux dernières réponses.

Les dossiers complets nous permettent de commencer l'opération.

A cet effet, Madame le Maire souhaite recueillir l'aval des membres du Conseil municipal afin de lancer la consultation pour la maitrise d'œuvre et la consultation pour les entreprises afin de mener à bien les travaux de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-La commune acte son recours à une maitrise d'œuvre et à la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la salle Pierre Kerneïs.

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Eveant

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230626-130620235-DE

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620236-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°130620236

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Site de l'ancienne Foire Expo-autorisation de consultation pour constitution de lots

La commune de Trégourez a procédé au défrichage et à la remise en état du site de l'ancienne Foire exposition.

Dans cette continuité, Mme le Maire souhaite obtenir l'accord du Conseil municipal afin de lancer la consultation du cabinet d'étude pour la définition des lots de ce site réhabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Acte la consultation auprès d'un cabinet d'étude pour la détermination des lots de ce nouveau site avant la mise en vente

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620236-DE

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620237-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°130620237

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Eglise : Autorisation de consultation des entreprises et réalisation des travaux

La commune de Trégourez a déjà procédé à des travaux d'«urgence» sur l'église, à savoir :

-la révision de la toiture nécessitant le remplacement d'ardoise,

-la réfection du solin au niveau du câble électrique

-le traitement anti mousse curatif et préventif

-la refixation des lambris de la voûte de la nef

Mais compte tenu de l'état de dégradation de l'édifice, les travaux complémentaires ont pour objectif de consolider et d'assainir durablement l'édifice et ses abords.

Il est possible d'identifier plusieurs enjeux :

Enjeux structurels : Résoudre les désordres pouvant engendrer une instabilité partielle ou totale. En particulier sur les charpentes, au droit des fissures ou sur les murets de soutènement.

- Enjeux sanitaires et matériels : Restaurer les éléments d'architecture et améliorer certaines mises en oeuvre pour assurer la pérennité des ouvrages. Mettre aux normes les équipements techniques. Traiter les couvertures et les façades, compris drainage en pied d'édifice, réfection des éléments de protection, restauration des vitraux, des portes, etc.

- Enjeux d'usages et de mises en valeur : Établir une réflexion globale sur l'affectation du monument dans une perspective d'utilisation en Etablissement Recevant du Public, relayant le culte. Prendre en compte le mobilier et son état de conservation en le replaçant dans les usages actuels, étudier l'accessibilité et repenser la mise en lumière de l'édifice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620237-DE

-Autorise le Maire à consulter les entreprises et à réaliser les travaux
-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Le secrétariat

Armelle Evenat

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620238-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°130620238

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Ecole et Espaces Jean Bourhis : autorisation pour mission de maitrise d'œuvre, consultation des entreprises et travaux

La commune de Trégourez a constaté que des travaux de rénovation énergétique étaient nécessaires dans les bâtiments de l'école et de l'Espace Jean Bourhis.

Les études préalables aux travaux ont permis d'espérer un pourcentage de 65 % de gain d'énergie et un classement en catégorie B notamment après le changement du chauffage de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Autorise le Maire à consulter des cabinets d'étude pour assurer la mission de maitrise d'oeuvre

-Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises afin de réaliser les travaux de rénovation énergétique

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Le Maire,

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620238-DE

Armelle Evenat

Lénaïk Jourdren

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620239-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°130620239

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Adduction d'eau potable : autorisation pour demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, maitrise d'œuvre, consultation des entreprises et réalisation des travaux

La commune de Trégourez a détecté une fuite importante dans le village de Kermadec. Il apparait difficile aujourd'hui de pouvoir identifier son emplacement sans l'aide d'un prestataire extérieur. En fonction de l'ampleur des travaux, la commune souhaite solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau afin de remplacer le plus largement possible le réseau fuyard et le sécuriser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
Autorise le Maire à consulter afin de sélectionner une maitrise d'œuvre
-Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à réaliser les travaux
-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-130620239-DE

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-13062023101-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1306202310

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Locations de salle : révision du forfait énergie

Lors du Conseil municipal du 7 avril dernier, dans le cadre du vote des tarifs communaux, les Elus avaient décidé de créer un forfait énergie lors des locations de salle dans un contexte mondiale énergétique tendu.

Depuis les salles de la commune ont été louées et plusieurs remarques ont émergé, elles font référence notamment :

- aux nouveaux tarifs élevés de la salle
- à l'institution d'un forfait énergie inégalement réparti sur l'année : le même tarif est appliqué quelque soit la saison sans distinction de l'utilisation du chauffage ou non
-
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- -souhaite prendre en compte les remarques formulées depuis l'application des nouveaux tarifs,
- -souhaite supprimer le forfait « énergie » initialement institué mais ajouter 100 € à tous les totaux
- -Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Le nouveau tarif est joint à la présente délibération.

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-13062023101-DE

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-13062023101-DE

Trégourez

TARIFS ESPACE JEAN BOURHIS

Utilisateur		GRANDE SALLE				Office		Salle N°1 Parquet	Salle N°2 Carrelage	Caution	
		Tarif de base	Podium (1)	Sono	TOTAL (max)	Sans traiteur (sandwich, buvette)	Avec Traiteur ou repas			Dommages	Ménage
Association Loi 1901 dont le siège est à Trégourez	Utilisation à but non lucratif	gratuit	83 €	67 €	335 €	Gratuit	85 €	gratuit	gratuit	700 €	500 €
	Utilisation à but lucratif	gratuit 2 fois par an 185 €						Pas de location			
Association loi 1901 Extérieure à la commune		265 €	160 €	65 €	490 €	30 €	100 €	35 €	35 €	1 000 €	500 €
Professionnel dont le siège est à Trégourez		370 €	145 €	50 €	565 €	42 €	105 €	85 €	85 €	1 000 €	500 €
Professionnel extérieur à Trégourez Y compris établissements mutualistes		760 €			955 €						
Particulier de Trégourez		360 €	75 €	65 €	500 €	42 €	105 €	Pas de location		1 000 €	500 €
Particulier extérieur à Trégourez		410 €	140 €		615 €						
Association sportive dont le siège est à Trégourez	(2) Utilisation Hebdomadaire sur planning et horaires établis annuellement	gratuit	Pas de location		gratuit	Pas de location		Pas de location		Annuelle 500€	

(1) Toute association devra apporter sa collaboration pour la mise en place du podium
(2) Pour les associations sportives, l'utilisation de la salle ne pourra se prolonger au-delà de 22h

Mairie de Trégourez - Rue Yves Allain - 29970 TRÉGOUREZ
Tél. 02 98 59 10 28 / Mail : mairie@tregourez.fr / Site internet : www.tregourez.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-13062023101-DE

FOYER COMMUNAL PIERRE KERNEIS
TARIFS 2023 - V2

	Location 2 jours (du samedi midi au dimanche soir)	Caution Dommages	Caution Ménage
Repas familial	**370 €**	**820 €**	**230 €**
Réunion externe	**140 €**	**820 €**	**230 €**
Café d'enterrement	**60 €**	**820 €**	**230 €**

Mairie de Trégourez - Rue Yves Allain - 29970 TRÉGOUREZ
Tél. 02 98 59 10 28 / Mail : mairie@tregourez.fr / Site internet : www.tregourez.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202311-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1306202311

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Ecole : réalisation d'une fresque

Une des façades de l'école de Trégourez était auparavant décorée d'une peinture sur bois qui n'a pas résisté dans le temps.

Aujourd'hui, cette initiative est relancée : la réalisation a pour objectif de décorer l'école en se focalisant sur des techniques pérennes.

Une proposition est faite à l'ensemble des membres du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-S'accorde sur ce projet de réalisation

-Autorise le Maire à consulter un artiste local

-Propose de revenir sur le projet en commission « affaires scolaires » afin de le finaliser et de s'accorder sur une enveloppe financière maximale

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202311-DE

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ
29970 (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202312-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1306202312

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élue : Armelle Evenat

OBJET : Recensement de la population -campagne 2024- autorisation de recrutement d'agent recenseur et coordonnateur

La commune de Trégourez doit réaliser du **18 janvier au 17 février 2024** le recensement de sa population.

A cet effet, elle doit recruter deux agents recenseurs qui assureront la collecte des données auprès des habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide la création de 2 postes d'agent recenseur
-De désigner un coordonnateur d'enquête qui sera un agent de la collectivité
-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202312-DE

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202313-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1306202313

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Budget assainissement : autorisation de négocier un prêt

Lors du vote primitif 2023 du budget assainissement, il a fait ressortir que l'équilibre du budget était conditionné à la souscription de prêt.

En effet, la commune a pour ambition de réhabiliter les réseaux d'eaux usées situés en souterrain de l'îlot de Garn Dréon à créer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Réaffirme la nécessité de recourir à un prêt afin d'équilibrer le budget assainissement et de mener à bien les travaux

-Autorise le Maire à consulter plusieurs établissements bancaires pour optimiser bien les négociations

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ
29970 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202313-DE

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202314-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1306202314

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élue : Armelle Evenat

OBJET : Achat du parcellaire à feunten Liou : autorisation de signer l'acte notarié

Un échange sur site a eu lieu avec M. Le Du concernant des parcelles lui appartenant à proximité du lotissement communal de Feunten Liou.

En effet, les propriétaires du lotissement passent par ses parcelles pour accéder à leurs habitations.

Le propriétaire accepte de céder à la commune pour l'euro symbolique à la commune : les frais (bornage et notaire) seront à la charge de la collectivité

Aujourd'hui, l'acte est prêt à être signé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

-Autorise le Maire a signé l'acte notarié

-Autorise le Maire à régler tous les frais engagés pour cette vente

-donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : 26/06/23

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202315-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1306202315

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Agence de l'Eau Loire Bretagne : adoption de la charte de mise en œuvre des réseaux d'assainissement

Afin de mener à bien ses projets, la commune dépose des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau. Les pièces constitutives du dossier incluent l'adoption d'une charte Qualité nationale.

Ce document reprend le contexte de son adoption :

Les défauts de réalisation des réseaux d'assainissement compromettent gravement le fonctionnement du système d'assainissement, la pérennité des ouvrages et la qualité du milieu naturel. Ils impliquent également une augmentation du prix de l'eau liée aux surcoûts d'investissement et d'exploitation. Ils induisent enfin des renouvellements prématurés.

Pour garantir la fiabilité des investissements sur le long terme, les modalités d'interventions ultérieures d'exploitation et de maintenance des ouvrages, et l'impact sur la santé des intervenants, doivent également être pris en compte.

Soucieux de l'amélioration de la qualité des ouvrages, de faciliter leur gestion et mettre en avant la qualité environnementale des chantiers, les acteurs des travaux de création, de reconstruction ou de réhabilitation de réseaux se sont accordés sur des principes qu'ils s'engagent à tenir. Ces principes les ont conduits à la rédaction d'une charte qualité. La charte

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202315-DE

qualité, plus qu'un document, est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par la décision du maître d'ouvrage de réaliser son opération sous charte qualité.

La charte qualité ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des différents acteurs, ni à leur savoir-faire. Elle gère les interfaces entre les partenaires et traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la mise en service (ou la remise en service dans le cas de réhabilitation) du réseau d'assainissement.

Elle définit par ailleurs les engagements des partenaires, à savoir :

- réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- examiner et proposer toutes les techniques existantes ;
- choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité ;
- contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés ;
- contribuer à une meilleure gestion patrimoniale, et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité ;
- intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation, et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention.

La finalité est bien de réunir sous un même texte pour toutes les parties prenantes (maîtres d'ouvrage, assistants à maîtres d'ouvrage, exploitant du réseau d'assainissement, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, fabricants, entreprises de contrôle, coordonnateurs SPS et financeurs) afin de lever les lourdeurs et de nombreuses ambiguïtés. Les responsabilités de chacun sont valorisées et la volonté commune de réaliser une opération de qualité l'emporte.

Enfin, tout en renforçant la qualité des ouvrages réalisés, le respect d'une charte permet une meilleure maîtrise des coûts de réalisation, d'exploitation et de renouvellement, ainsi qu'une meilleure gestion des délais d'exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-S'engage au respect de la charte

- Afin d'en respecter tous les aspects, la collectivité s'engage à
  - réaliser les études géotechniques,
  - réaliser les études et levés topographiques,
  - recenser l'encombrement du sous-sol conformément à la réglementation en vigueur (déclaration de travaux),

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202315-DE

- réaliser l'étude de raccordement à la parcelle (dans le cadre des travaux de mise en séparatif cette étude vise notamment à garantir à l'issue des travaux, d'une part, l'absence de rejets d'eaux usées dans les réseaux séparatifs pluviaux ou le milieu naturel, d'autre part, une réduction des déversements au niveau des trop-pleins du réseau séparatif des eaux usées),
- procéder au diagnostic du réseau et des branchements (partie publique et privative) dans le cadre des travaux de réhabilitation (inspection visuelle ou télévisuelle, étanchéité),
- réaliser le diagnostic amiante.

de faire référence à la charte dans le Dossier de Consultation des Entreprises « travaux » et à faire en sorte que la valeur technique de l'offre soit le critère prépondérant pour l'attribution du marché de travaux (règlement de la consultation).

de prévoir 2 ordres de service (OS) dans le DCE travaux, l'un pour la préparation du chantier, l'autre pour les travaux.

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202315-DE

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202316-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1306202316

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 8 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban

Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou

Christophe Philip, absent excusé

Benjamin Le Bouëc, absent excusé

Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Agence de l'Eau Loire Bretagne : adoption de la charte de mise en œuvre des réseaux d'eau potable

Afin de mener à bien ses projets, la commune dépose des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau. Les pièces constitutives du dossier incluent l'adoption d'une charte Qualité nationale.

Ce document reprend le contexte de son adoption :

Le service public de l'eau en France bénéficie d'une bonne image de la part des usagers, reflétant ainsi les efforts réalisés au cours des décennies passées pour en faire un service performant. Constitué à partir de la seconde moitié du XIXème siècle dans les villes et principalement après la seconde guerre mondiale jusque dans les années 80, en accompagnant les besoins des territoires (populations, industries...), ce service s'appuie sur un réseau particulièrement imposant de plus de 900 000 km de canalisations et près de 24 millions de branchements. Ce réseau, en partie vieillissant, doit faire l'objet d'entretien, de maintenance et de travaux de rénovation importants afin de maintenir un haut niveau de service public et prévenir la dégradation de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

En France, les pertes d'eau représentent environ 1/4 des volumes produits. Il s'agit des pertes physiques (les fuites sur conduites, branchements ou autres accessoires du réseau) et des pertes commerciales (erreurs de comptage, consommations non comptées, vols d'eau...). Ces pertes, en particulier les fuites, ont un impact négatif sur le milieu naturel, mais induisent aussi des coûts inutiles pour les collectivités et les usagers : énergie et réactifs pour la production

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202316-DE

d'eau, réparations des fuites, dégradations de voiries, inondations de bâtiments, interruptions du service...

De ce fait, le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs à atteindre en termes de rendements, qui imposent une meilleure gestion patrimoniale des réseaux. A côté des tâches d'exploitation, d'entretien et de maintenance, comme la sectorisation, la recherche des fuites ou la régulation de pression, la mise en place d'une véritable politique de renouvellement est une des réponses à cet objectif d'amélioration.

Le renouvellement des infrastructures va donc devenir un enjeu majeur pour les prochaines années, même si l'urgence est à relativiser en fonction du contexte local et de l'historique de pose des réseaux.

De plus, le vieillissement des canalisations est susceptible d'engendrer une altération de la qualité organoleptique, microbiologique ou physico-chimique de l'eau distribuée, résultant de phénomènes de corrosion (cas des canalisations métalliques et des bétons), de dégradation (cas des canalisations organiques) ou de relargage de substances indésirables (cas de certains revêtements intérieurs). C'est pourquoi l'entretien, la maintenance et le renouvellement des réseaux constituent également un enjeu sanitaire essentiel.

Les collectivités vont donc se trouver face à un besoin important de renouvellement, variable selon les contextes, mais qui va s'accentuer en moyenne dans les années à venir. Ces investissements doivent s'inscrire dans une véritable logique de développement durable, en ancrant dans le long terme ces réseaux de seconde génération pour assurer la pérennité de ce patrimoine. Alors que les contraintes financières sont fortes pour les collectivités, il importe d'optimiser ces opérations. Pour garantir la fiabilité des investissements sur le long terme, les modalités d'interventions ultérieures d'exploitation et de maintenance des ouvrages et l'impact sur la santé des intervenants doivent également être pris en compte.

La présente charte qualité, élaborée en concertation avec les acteurs du service public de l'eau, définit les principes de bonnes pratiques, issus de l'expérience de chacun. Plus qu'un document, cette charte qualité est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par la décision du maître d'ouvrage de réaliser son opération sous charte qualité, et par l'adhésion des autres partenaires, depuis l'assistant au maître d'ouvrage, au début de l'opération, jusqu'à l'exploitant du réseau d'eau potable après la réception de l'ouvrage construit.

La charte qualité ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des différents acteurs, ni à leur savoir-faire. Elle gère les interfaces entre les partenaires et traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la mise en service (ou la remise en service dans le cas de réhabilitation) de la conduite. Sous charte qualité, tous les partenaires s'engagent notamment à :

Ce texte implique toutes les parties prenantes, maîtres d'ouvrage, assistants à maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, fabricants, entreprises de contrôle, exploitants du réseau d'eau potable, coordonnateurs SPS et financeurs... et précise clairement le champ d'actions et les responsabilités de chacun, ainsi que les interfaces, afin de garantir une opération de qualité.

L'application de cette charte qualité assure d'une meilleure maîtrise des coûts de réalisation, d'exploitation et de renouvellement, ainsi qu'une meilleure gestion des délais d'exécution.

En ce sens, elle sert de guide aux collectivités-maîtres d'ouvrages pour permettre le maintien de l'excellence de nos services publics d'eau potable et constituer un référentiel sur lequel s'établiront les échanges avec les parties prenantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202316-DE

-S'engage au respect de la charte

- Afin d'en respecter tous les aspects, la collectivité s'engage à

- Choisir tous les intervenants selon le principe du mieux disant ;
- Réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- Examiner et proposer toutes les techniques existantes et celles innovantes dans le domaine ;
- Organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- Exécuter chacune des prestations selon un processus qualité pré établi et maîtrisé ;
- Contrôler et valider la satisfaction aux exigences pré-définies des ouvrages réalisés ;
- Contribuer à une meilleure gestion patrimoniale ;
- Intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation, et pour son exploitation future, les dispositions de
- prévention des risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention.

-de faire référence à la charte dans le Dossier de Consultation des Entreprises « travaux » et à faire en sorte que la valeur technique de l'offre soit le critère prépondérant pour l'attribution du marché de travaux (règlement de la consultation).
-de prévoir 2 ordres de service (OS) dans le DCE travaux, l'un pour la préparation du chantier, l'autre pour les travaux.

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

-

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202316-DE

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202317-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN COMMUNE DE TREGOUREZ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°13062023 17
Délibération n°130620235
DATE DE CONVOCATION : ..... 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE :	8 juin 2023
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	10
Nombre de votants.	13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren
Stéphane Barré qui a donné procuration à Christine Huiban
Karine Bodéré qui a donné procuration à Aude Quiniou
Christophe Philip, absent excusé
Benjamin Le Bouëc, absent excusé
Secrétaire élu e : Armelle Evenat

OBJET : Donation rue de Kerloquic -désignation du signataire

Lors du Conseil municipal du 28 mai 2021, la commune avait été destinataire d'un courrier émanant des héritiers de l'indivision du 8 rue de Kerloquic : Madame Le Maire en avait fait lecture.

La maison n'étant plus habitée, ni habitable, ils souhaitent fait donation de la maison familiale à la commune sans condition, pour peu qu'un projet immobilier ou urbain soit envisageable et que la parcelle intéresse la commune.

La commune de Trégourez a accepté la donation.

L'acte concernant cette donation est prêt à être acté, cependant le signataire de la délibération n'a plus de mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Mme le Maire à signer tout document permettant d'aboutir à cette donation.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 029-212902910-20230613-1306202317-DE

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....